Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026106-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 novembre 2026

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (26) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (7) : Mme ROBIN, Mme MOANAVOLA, M DELORME, M AYEL, conseillers délégués, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (5) Mme ROBIN a donné procuration à M MARSAULT.
Mme MOANAVOLA a donné procuration à M AMAD.
M DELORME a donné procuration à Mme BELLOIR.
M AYEL a donné procuration à M COLLET.
Mme BASLE a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme SAINT-HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.106 Contrat de concession de service public pour la gestion et la programmation du Théâtre L'Aire Libre – Rapport d'activité 2025 – Prise d'acte

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-3 et L.1413-1 ;
- **VU** le Code de la Commande Publique, notamment son article L.3131-5 ;
- **VU** la délibération n°2022.124 en date du 13 décembre 2022 approuvant le choix de l'association « Le Joli Collectif » en tant que concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation du Théâtre l'Aire Libre à compter du 1er janvier 2023 et approuvant les termes du Contrat de concession ;
- **VU** le contrat de concession, notamment ses articles 22 et 42 ;
- **VU** la notification du Contrat en date du 28 décembre 2022 ;
- **VU** l'avenant n°1 du Contrat signé le 10 février 2023 ;
- **VU** l'avenant n°2 du Contrat signé le 23 août 2023 ;
- **VU** l'avenant n°3 du Contrat signé le 4 janvier 2024 ;
- **VU** l'avenant n°4 du Contrat signé le 14 novembre 2024 ;
- **VU** l'avenant n°5 du Contrat signé le 8 octobre 2025 ;
- **VU** l'avenant n°6 du Contrat signé le 19 décembre 2025 ;
- **VU** les statuts de l'association dédiée « Théâtre l'Aire Libre » créée le 08 décembre 2022 ;
- **VU** la présentation en Commission Communale des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 09 novembre 2026 ;
- **VU** la présentation faite en Commission Générale en date du 09 novembre 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Laure Meurisse, Adjointe à la culture et à la communication ;
- **CONSIDERANT** que, chaque année, le concessionnaire produit un rapport sur la gestion déléguée du service public, lequel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avant d'être transmis au Conseil Municipal pour qu'il en prenne acte.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026106-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du rapport d'activités 2025 relatif au contrat de concession de service public entre la Ville de Saint-Jacques-de la Lande et l'association Le Joli Collectif pour la gestion et la programmation du Théâtre l'Aire Libre.

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	26
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes Pour	31
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 18 novembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT-HONORE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/11/26

Publié sur le site de la Ville le : 19/11/26

Par le service affaires générales